

*Question présentée par le député :*

*M. Antoine Barde*

*Date de dépôt : 6 octobre 2014*

## **Question écrite urgente**

**Votations : dysfonctionnements à la Chancellerie, où en est-on ?**

Le déroulement des opérations de vote révèle en pratique un certain nombre de problèmes, sinon de dysfonctionnements, liés à l'organisation mise en place par la Chancellerie. La récupération des urnes du canton – transmission par des agents de sécurité privés – est lente et laborieuse (plusieurs heures d'attentes par endroit au lieu du bureau de vote, comme lors de la votation du 18 mai 2014, à la suite de laquelle un courrier avait pourtant été adressé aux responsables des bureaux de vote), les cartes de vote pour le vote par internet sont de piètre qualité (le code peut s'effacer au grattage), le vote par internet est encore trop difficilement accessible, etc. Ce dernier point est d'ailleurs particulièrement sensible dans la mesure où le Conseil d'Etat entend supprimer l'affranchissement des enveloppes pour le vote par correspondance alors que le vote par internet n'est possible que pour le 30 % des électeurs lors des votations fédérales.

Ces problèmes a priori de type opérationnel sont toutefois à l'origine d'un certain malaise, tant le bon fonctionnement des opérations liées au déroulement d'un scrutin est essentiel : il en va de la bonne marche de la démocratie. Aussi, certaines clarifications devraient être apportées rapidement par la Chancellerie.

*Mes questions sont donc les suivantes :*

- 1) Quelles mesures la Chancellerie compte-t-elle prendre pour éviter que les dysfonctionnements du ramassage des urnes par une société privée survenus le 18 mai et à nouveau le 28 septembre 2014 ne se répètent ?*
- 2) Quelles mesures la Chancellerie compte-t-elle prendre pour améliorer la qualité des cartes de vote pour le vote par internet ?*

- 3) *Quelles mesures la Chancellerie compte-t-elle prendre pour étendre, améliorer et simplifier l'accès au vote par internet, eu égard notamment à la suppression annoncée de l'affranchissement des enveloppes de vote par correspondance ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.